

# Alcatel choisit Nozay, 500 emplois créés !

L'annonce est tombée mardi. L'équipementier télécoms va créer à Nozay un centre de recherche et de développement de classe mondiale dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Il s'agit en fait d'un regroupement d'activités qui profite à Nozay, ainsi qu'à Vélizy. L'histoire avait mal commencé entre l'Essonne et Alcatel qui a supprimé à Nozay et Marcoussis des emplois dans le secteur des fibres optiques et sous-marins. Mais l'avenir s'annonce au mieux. « Le regroupement de sept sites d'Ile-de-France sur deux sites à Nozay, et Vélizy, va générer de 500 à 700 créations d'emplois dans l'Essonne, des ingénieurs, des techniciens supérieurs... », se réjouit Thierry Mandon (PS), président de l'Agence pour l'Economie en Essonne et vice-président du conseil général. « Ce transfert de 2 500 salariés en Essonne, ainsi que l'investissement de 40 millions d'euros prévu par Alcatel pour l'aménagement des sites, constitue l'une des premières retombées économiques positives du pôle de compétitivité mondial

System@Tic », se félicite Michel Berson (PS), président du

conseil général. Le site deviendra l'un des principaux centres de recherche et de développement d'Alcatel dans le monde !

## Médiapole du multimédia

Mais ce n'est pas tout. L'Essonne, Montlhéry plus précisément, sera aussi terre d'accueil d'une « Médiapole » regroupant un ensemble de partenaires et de PME pour constituer un écosystème dans le domaine des activités de communications, mobiles et de multimédia d'Alcatel. Environ 80 personnes d'Alcatel travailleront « dans un petit cluster consacré à toutes les technologies du mobile, les jeux, les logiciels » explique Thierry Mandon. Les bâtiments du site de Marcoussis seront reconvertis pour bâtir ce nouvel univers du multimédia. Plus d'un an de travail a été nécessaire à l'Agence pour l'économie en Essonne et au conseil général pour convaincre Alcatel : « Le Département veillera avec les agglomérations concernées à créer les meilleures conditions d'accueil des salariés en matière de transport et d'infrastructures ».

■ A. R.